

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-01

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : CHOIX ARCHITECTE REVISION PLU sur AOP de la zone artisanale

Monsieur le Maire informe qu'il est convenu de modifier l'AOP de la Zone Artisanale « la Poyarosse », par une révision du PLU pour le rendre conforme aux activités des entreprises qui souhaitent s'implanter.

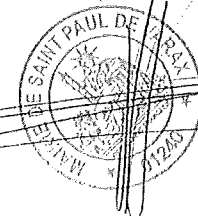
Un aménagement des réseaux est prévu par la Communauté de Communes de la Dombes, l'entretien de la voirie reste à la charge de la commune dans un premier temps.

Plusieurs architectes ont été contactés, et le cabinet « Atelier GERGONDET a été retenu par la commission, pour la somme de 9 475.00€TTC.

Après avoir écouté le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'Atelier GERGONDET pour 9 475.00€TTC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-02

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme JACQUET Aurélie~~

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DEPOT DE DOSSIERS – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS MODES DOUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser le projet et que celui-ci porte sur 4 axes de la commune, à savoir :

-de la route de St André le Bouchoux au Cimetière à hauteur de la rue des Oliviers, de la route des Etangs de la caserne des pompiers à hauteur de la place Louis Jourdan, du Pont Rouge à hauteur de l'Eglise, et de la RD83 Rue de la Cressonnière à hauteur du Restaurant le Duverger.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade d'avant-projet à 896.108,57 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 968.506,57 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif Plan vélo
- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) et du Fonds Vert pour l'ETAT
- de la Région
- de l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projet à Vélo 3
- de la CC de la Dombes

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Commune de Saint-Paul-de-Varax - Aménagement de cheminements modes doux

PRECISIONS

La commune souhaite aménager 4 axes modes doux dans le cadre

• Au nord de la commune : Route de Saint-André-le-Bouchoux (RD17) – jusqu'au cimetière, soit environ 700 ml

• Au sud de la commune : Route des Etangs (RD70b) – jusqu'au SDIS, soit environ 800 ml,

• A l'est : Route du Pont Rouge (RD70b) – en amont de l'ouvrage sous la voie ferrée, soit environ 250 ml,

• A l'ouest : Rue de la Cressonnière (RD70b) jusqu'au carrefour avec la RD1083, soit environ 250 ml.

La présente opération a pour but de créer un maillage modes doux de près de 2 km à l'échelle de la commune pour favoriser les déplacements alternatifs à l'usage de la voiture permettant de desservir les différents équipements de la commune. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transition écologique.

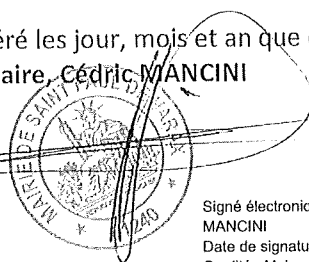
PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT GLOBAL				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses y compris frais annexes	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux d'aménagements	968 506,57 €	CD01 (investissement structurant)	15,00%	145 275,99 €
		CD01 - plan vélo		48 000,00 €
		DETR (cheminement modes doux)	15,00%	145 275,99 €
		EPCI (CC de la Dombes	30,00%	191 832,00 €
dont travaux d'aménagement hors voirie, signalétique et sécurité	734 906,57 €	EPCI (CC de la Dombes) bonus 10%	10,00%	44 760,80 €
		le projet renforce le service aux habitants		
		Fonds Vert	5,00%	48 425,33 €
		ADEME		2 074,00 €
		REGION -Bonus Ruralité	20,00%	146 981,31 €
		sous-total subventions publiques	79,77%	772 625,42 €
		Autofinancement	20,23%	195 881,16 €
	968 506,57 €		100,00%	968 506,58 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs au maire pour le dépôt de dossier de subventions auprès des divers organismes cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, **Cédric MANCINI**

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
 Date de signature : 16/05/2025
 Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-03

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 15 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme JACQUET Aurélie~~

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024- Budget

Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur Guy MINASSIAN adjoint aux finances, indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{ER} janvier 2026. La commune de Saint Paul de Varax a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

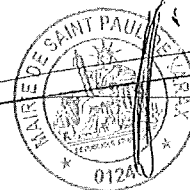
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	3 275,02 €	877 461.61 €	
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	223 255,09 €	1 151 228,56 €	
4	DEPENSES	329 178,94 €	940 676,83 €	
5	RESULTAT	- 105 923,85 €	210 551,73 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	- 102 648,83 €	1 088 013,34 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	94 000,00 €		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
8	RESTE A REALISER DEPENSES	355 554,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 364 202,83 €	1 088 013,34 €	723 810,51 €

Monsieur Pierre CHAUDET doyen de la séance, fait approuver le CFU, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle.

Toutes explications entendues, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le CFU 2024, du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-04

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 15 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme JACQUET Aurélie~~

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

~~M. FROGET Bruno~~

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024- Budget

Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur Guy MINASSIAN adjoint aux finances, indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{ER} janvier 2026. La commune de Saint Paul de Varax a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

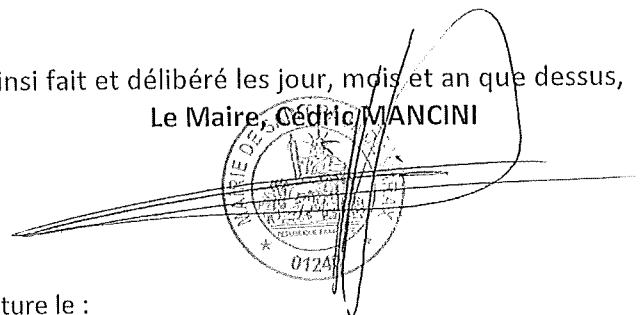
ID : 001-210103834-20250512-20250504-BF

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice - 1	- 107 700,41 €	154 174,07€	
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	198 874,06 €	125 427,38 €	
4	DEPENSES	73 174,78 €	116 655,83 €	
5	RESULTAT	125 699,28 €	8 771,55 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	17 998,87 €	162 945,62 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES			Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation REPRISE ANTICIPEE AUTORISEE
8	RESTE A REALISER DEPENSES	2 428,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	15 570,87 €	162 945,62 €	178 516,49 €

Monsieur Pierre CHAUDET doyen de la séance, fait approuver le CFU, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle.

Toutes explications entendues, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le CFU 2024, du budget assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-05

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

OBJET : Révision tarif de la cantine – enfants et adultes pour la rentrée scolaire 2025-2026

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT informe que le prestataire de la cantine augmente ses tarifs à la rentrée scolaire 2025-2026 et qu'il conviendrait de suivre cette évolution, elle propose donc d'augmenter le prix du repas enfants et adultes de 0.10€.

Rappelle le prix du repas en vigueur des enfants : 4.30€ et celui des adultes 5.30€.

Ce qui passerait le prix du repas enfants à 4.40€ et celui des adultes à 5.40€

Elle informe également que le prix du repas à Saint Paul est bas par rapport aux autres communes du territoire et ne couvre en aucun cas les charges du personnel de la cantine, cout de l'électricité, de l'eau et autres charges diverses.

Après débat, le conseil municipal vote avec **1 contre, 5 abstentions et 13 pour** :

- augmenter le prix du repas de 0.10€.

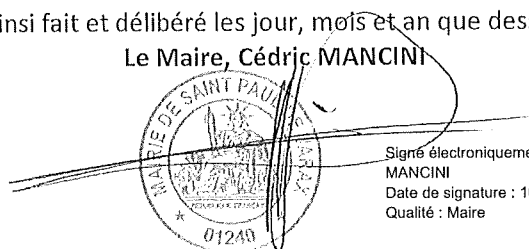
- fixe le prix du repas enfants à 4.40€ et celui des adultes à 5.40€

-nouveau tarif applicable au 1^{er} septembre 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-07

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

OBJET : CANTINE A 1 EURO

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe au maire, explique que depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de tarifications scolaires dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum (hors périscolaire)
Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants et qui perçoivent la dotation de solidarité rurale-péréquation, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires ;

Depuis le 1^{er} avril 2021 :

-l'aide de l'Etat est de 3€ par repas à 1€ maximum

-l'ensemble des communes rurales défavorisées peuvent en bénéficier

-l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité

Au 1er janvier 2024

-l'aide de l'Etat peut être portée à 4€ par repas servi à 1€ maximum si la collectivité s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim

L'aide est versée à trois conditions cumulatives

. La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches

. le tarif inférieur ou égale à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égale à 1 000€

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 001-210103834-20250512-20250507-DE

SLOW

. une délibération doit fixée cette tarification.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026 elle explique que sur la commune 40% des parents pourraient bénéficier de cette aide et après avoir étudié chaque quotient familial.

Elle propose la tarification suivante :

Tableau tarifaire

Quotient familial	0- 500	501 à 1000	+ de 1000
Tarif	0,75€	1€	4,4€

Après avoir écouté l'exposé de Madame Evelyne ABRAM-PASSOT, un débat s'installe et le conseil municipal vote à l'unanimité le tableau ci-dessus, et décide de passer la cantine à 1€ suivant le dispositif mis en place par l'Etat.

-sollicite la Secrétaire Générale pour cette mise en place.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 12 mai 2025

N°2025-05-08

Date de convocation : 2-05-2025

Date d'affichage : 2-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai, à vingt- heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 16

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16 et 3 pouvoirs

Pouvoirs : Madame Audrey CALLY pouvoir à Evelyne PASSOT, Monsieur FROGET Bruno pouvoir à Bernard GILLET, Madame Aurélie JACQUET pouvoir à Thierry PISTRE

Secrétaire de séance : Monsieur Quentin RUEZ est nommé secrétaire de séance et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

OBJET : PRIX LOCATION ESPACE DU VIEUX JONC – TARIF PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait d'instaurer un tarif pour les employés communaux qui travaillent sur la commune et qui habitent à l'extérieur de Saint Paul de Varax.

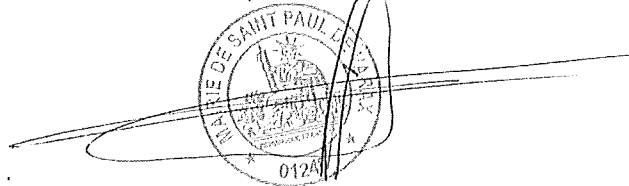
Le tarif habitant de la commune a été retenu et fixe le prix à 390€ le week-end (du samedi au dimanche)

Ce tarif s'applique à partir du 1^{er} juin 2025

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer la salle « Espace du Vieux Jonc » pour 390€ le week-end au personnel communal comme cité ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Maire